

## Communiqué de Presse

24 mars 2021

### Un forfait d'équipe pour faciliter la vaccination COVID, en proximité et en sécurité

**AVEC se réjouit de la publication d'un « forfait vaccination en équipe » auquel le mouvement des équipes de soins primaires coordonnées a largement contribué. Pourquoi et comment utiliser ce forfait ? C'est simple comme [un clic](#).**

Un arrêté publié ce 23 mars 2021, paru au JO le 24 mars 2021, officialise la mise en place d'un forfait de vaccination en équipe, en maisons de santé pluriprofessionnelles et en centres de santé (MSP et CdS). Par cet arrêté, le ministère de la Santé et l'Assurance Maladie nous donnent les moyens de vacciner en pluriprofessionnalité et en équipe au sein des maisons de santé et en centres de santé.

**Ce forfait, au-delà de l'aspect pratique, est un acte fort de reconnaissance et d'encouragement du travail en équipe en parfait adéquation avec la politique « Ma santé 2022 ».**

Les professionnels de nos équipes ont dépassé depuis longtemps les corporatismes monoprofessionnels. Il ne s'agit pas de savoir si c'est le médecin, l'IDE ou le pharmacien qui vaccine. L'important est que le patient soit vacciné ! Vacciner en masse nécessite de dépasser les intérêts mono-catégoriels et les guerres d'un autre temps.

Médecins, IDE, Sage Femmes, Pharmaciens vont pouvoir vacciner au nom de l'équipe à laquelle ils appartiennent, appuyer par l'organisation, la coordination, la sécurisation possibles au sein des MSP et des CdS (Personnels d'Accueil et de coordination, locaux, logistique, Protocoles, Coordination interprofessionnelle, présence médicale...).

**Parce qu'elles sont organisées, coordonnées, pluri-professionnelles, les équipes ont cette capacité à vacciner en nombre, en qualité, en sécurité, en proximité, y compris au domicile des plus fragiles.**

Le forfait doit contribuer à la mobilisation de toutes les équipes des maisons et centre santé, dans cette mission d'intérêt général, bien au-delà de leur patientèle habituelle.

La SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires), comme le CdS, percevra le « forfait vaccination en équipe » et pourra rémunérer les différents professionnels impliqués dans la préparation, la réalisation puis le suivi de la vaccination.

Pascal Gendry, président d'AVECsanté estime que « **cette modalité de financement de la vaccination dépassant le paiement à l'acte habituel est un élément de cohésion, de complémentarité et d'efficacité de l'équipe** ».

Au-delà du « forfait vaccination en équipe », c'est aussi par le développement de nouvelles modalités de financement modernes et adaptées que les maisons de santé et les centres de santé pourront devenir l'unité de base indispensable de l'organisation de l'offre en santé de proximité en ville.

**AVECsanté appelle les 1600 MSP de métropole et d'outre-mer à se mobiliser, en équipe et en pluriprofessionnalité, pour contribuer à la vaccination contre la COVID 19, partout et pour tous. Le « forfait vaccination en équipe » doit les y aider.**